

I.3 LES DÉFINITIONS DE MOTS UTILES



Adopter C'est faire sien, choisir une solution tout aussi valable qu'une autre; **c'est décider**, prendre position sur un sujet **dont on a la responsabilité**. Quand le conseil d'établissement adopte, il peut aussi modifier la proposition qui lui est soumise.

Exemple : Article 74 - Adoption du projet éducatif.

Ajourner Renvoyer à un autre jour, une autre heure. Cesser l'activité en cours et la reporter à plus tard. Si le délai pour la reprise des activités est court, il n'est pas nécessaire de donner un nouvel avis de convocation.

Approuver C'est donner son accord, **c'est aussi décider, c'est avoir le dernier mot sur un sujet donné**. Si le conseil d'établissement n'approuve pas un dossier que doit présenter le directeur d'école, ce dernier doit refaire le travail et revenir ultérieurement au conseil d'établissement

Exemple : Article 86- Le temps alloué à chaque matière.

Consulter C'est chercher des éclaircissements, des explications, des renseignements. Consulter quelqu'un, c'est lui reconnaître une expertise dont on doit tenir compte.

Exemple : Article 193 - Le comité de parents doit être consulté sur différents sujets.

Déposer Déposer un document, le porter à la connaissance de tous. Ce sujet est repris, discuté à un moment jugé opportun ou prédéterminé.

Donner son avis Dire ce que l'on pense, s'exprimer sur un sujet. L'avis a pour objet d'informer, d'éclairer celui qui a à prendre une décision dont il est responsable.

Exemple : Article 192-2 - Le comité de parents donne son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement de la commission scolaire.

Élire Choisir quelqu'un pour un poste, pour une fonction. On nomme un président d'élections. Celui-ci procède à l'élection en appelant les mises en candidature et en déclarant la prise du vote, si nécessaire.

Participer Se mêler à une conversation, à une activité, à un groupe de travail.

Plusieurs personnes sont impliquées.

Exemple : Article 89 - Les propositions sont élaborées avec la participation des membres de l'école.

Proposer

Faire connaître à quelqu'un ses intentions, soumettre son choix.

Exemple : Article 84 - Le directeur de l'école propose au conseil d'établissement les modalités d'application du régime pédagogique qu'il a élaborées avec le personnel.

Reporter

Remettre à plus tard. Un point à l'ordre du jour peut être reporté pour différents motifs et repris pour étude à un autre moment.

Voix prépondérante

La présidence a une voix prépondérante ou décisive en cas de partage des voix. La voix prépondérante est un vote distinct du vote préalablement exprimé par le président sur une proposition. Le président du conseil d'établissement a également entière discrétion d'exercer cette voix prépondérante en faveur de l'une ou l'autre position, indépendamment du vote initialement exprimé.

* *Les définitions énoncées n'ont pas été élaborées dans une perspective légale, mais dans un langage parental.*
